



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le 7 juin 2023

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 7 juin 2023, à 20 heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et Jean Côté.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum, déclare la séance ouverte à 20 heures et procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 mai 2023
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 3 mai 2023
5. Certificat de conformité – Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans - Règlement 023-190 sur les démolitions d'immeubles
6. Certificat de conformité – Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans - Règlement 2023-340 sur la démolition d'immeubles
7. Certificat de conformité – Municipalité de Sainte-Pétronille – Règlement 454 régissant la démolition d'immeubles
8. Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans - Règlement 507-2023 sur les démolitions d'immeubles
9. Entente intermunicipale entre la ville de Québec et la MRC concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la ville de Québec
10. Entente intermunicipale entre la ville de Québec et la MRC concernant la fourniture de sacs pour la collecte des résidus alimentaires
11. Gestion des matières résiduelles – Collecte supplémentaire estivale du vendredi pour les déchets – Abandon de la collecte des bacs roulants
12. Poste de la Sûreté du Québec – Entretien du groupe électrogène - Contrat de services Av-tech Inc. – Renouvellement
13. Entretien des espaces verts – Octroi d'un contrat
14. Bureau d'accueil touristique – Installations septiques – Octroi d'un contrat
15. Bureau d'accueil touristique – Réparations – Octroi d'un contrat
16. Fonds Région et Ruralité-volet 4 – Entente intermunicipale en prévention incendie
17. Québec région gourmande (QRG) – Entente sectorielle des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et Lévis – Demande de financement
18. Québec région gourmande – Animation des médias sociaux – Octroi de contrats



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

19. Entente de développement culturel – Mise en valeur des artistes et artisans d'art de l'Île d'Orléans - Appel de propositions
20. Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – volet Île d'Orléans – Rapport annuel d'activités 2022-2023 - Adoption
21. Projet Signature – Rapport final – Adoption (portée régionale)
22. Ministère du Transport et de la Mobilité durable – Transport collectif et adapté – Horaires 2023 – Modifications
23. Services Québec – Résolution 2022-05-65
24. Communautés nourricières – Démarche de communauté de pratiques - Projet pilote
25. Démission de l'aménagiste
26. Adoption des dépenses du mois de mai 2023
27. Correspondance
28. Varia
29. Période de questions
30. Levée de la réunion

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-06-70

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite :

- D'une correction d'usage au point 7 ;
- Du report des points :
 15. *Bureau d'accueil touristique – Réparations – Octroi d'un contrat ;*
 16. *Fonds Région et Ruralité-volet 4 – Entente intermunicipale en prévention incendie ;*
 21. *Projet Signature – Rapport final – Adoption (portée régionale ;*
- *Du retrait de :*
 24. *Communautés nourricières – Démarche de communauté de pratiques - Projet pilote*

le point 28. Varia demeurant ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 mai 2023

Résolution 2023-06-71

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 3 mai 2023 à la suite de la correction au point :

5• Certificat de conformité – Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans - Règlement 023-188

qui doit se lire comme suit :

Résolution 2023-05-55

Considérant que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement 023-188 modifiant le règlement de zonage 021-173 afin que soient définies les conditions d'usage des bâtiments principaux dans les zones R-300 et CM-300 ;

Considérant que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a déposé à la MRC de L'Île-d'Orléans le règlement 023-188 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que la MRC de l'Île-d'Orléans doit analyser la conformité du règlement avec le schéma d'aménagement en vigueur ;

Considérant qu'aucun élément nettement incompatible ou contradictoire ou qui risquerait de compromettre la mise en œuvre des objectifs poursuivis par le Schéma d'aménagement révisé 2001 n'a été recensé au règlement 023-188 ;

En conséquence, sur **proposition** de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 du règlement 023-188 de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 3 mai 2023

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal de la séance tenue le 3 mai 2023.

5• Certificat de conformité – Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans - Règlement 023-190 sur les démolitions d'immeubles

Résolution 2023-06-72

Considérant que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement 023-190 visant à encadrer les demandes de démolition d'immeubles pour assurer la protection du patrimoine bâti ;

Considérant que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a déposé à la MRC de L'Île-d'Orléans le règlement 023-190 ;

Considérant que la MRC de l'Île-d'Orléans doit analyser la conformité du règlement avec le schéma d'aménagement en vigueur ;

Considérant que le règlement 023-190 s'appuie sur la nature des modifications à apporter suivant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Île-d'Orléans ;

En conséquence, sur **proposition** de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 du règlement 023-190 de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

6• Certificat de conformité – Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans - Règlement 2023-340 sur la démolition d'immeubles

Résolution 2023-06-73

Considérant que la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement 2023-340 visant à encadrer



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

les demandes de démolition d'immeubles pour assurer la protection du patrimoine bâti ;

Considérant que la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a déposé à la MRC de L'Île-d'Orléans le règlement 2023-340 ;

Considérant que la MRC de l'Île-d'Orléans doit analyser la conformité du règlement avec le schéma d'aménagement en vigueur ;

Considérant que le règlement 2023-340 s'appuie sur la nature des modifications à apporter suivant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Île-d'Orléans ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 du règlement 2023-340 de la municipalité Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

7• Certificat de conformité – Village de Sainte-Pétronille – Règlement 454 régissant la démolition d'immeubles

Résolution 2023-06-74

Considérant que le village de Sainte-Pétronille a adopté le règlement 454 visant à encadrer les demandes de démolition d'immeubles pour assurer la protection du patrimoine bâti ;

Considérant que le village de Sainte-Pétronille a déposé à la MRC de L'Île-d'Orléans le règlement 454 ;

Considérant que la MRC de l'Île-d'Orléans doit analyser la conformité du règlement avec le schéma d'aménagement en vigueur ;

Considérant que le règlement 454 s'appuie sur la nature des modifications à apporter suivant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Île-d'Orléans ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 du règlement 454 du village de Sainte-Pétronille.

8• Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans - Règlement 507-2023 sur les démolitions d'immeubles

Résolution 2023-06-75

Considérant que la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement 507-2023 visant à encadrer les demandes de démolition d'immeubles pour assurer la protection du patrimoine bâti ;

Considérant que la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a déposé à la MRC de L'Île-d'Orléans le règlement 507-2023 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans doit analyser la conformité du règlement avec le schéma d'aménagement en vigueur ;

Considérant que le règlement 507-2023 s'appuie sur la nature des modifications à apporter suivant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Île-d'Orléans ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 du règlement 507-2023 de la municipalité Sainte-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

9• Entente intermunicipale entre la ville de Québec et la MRC concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la ville de Québec

Résolution 2023-06-76

Considérant l'entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles signée entre la MRC de L'Île-d'Orléans, les municipalités de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et le village de Sainte-Pétronille le 8 août 2007 ;

Considérant que ladite entente intervenue le 8 août 2007 est valide jusqu'au 31 décembre 2027 et est renouvelable par période de dix ans ;

Considérant l'entente intermunicipale concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la ville de Québec intervenue entre la ville de Québec et la MRC de L'Île-d'Orléans via la résolution 2021-02-07 adoptée par le Conseil de la MRC ;

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans a fait part à la ville de Québec de son intérêt à obtenir des droits en matière de disposition de certaines matières résiduelles, soit les ordures, les matières recyclables et les résidus alimentaires ;

Considérant que la MRC souhaite conclure avec la ville une entente intermunicipale de façon à l'autoriser à disposer de certaines matières résiduelles au Complexe de valorisation énergétique de la Ville et, à compter de la mise en service des équipements de traitement des résidus alimentaires, au Centre de biométhanisation des matières organiques ;

Considérant qu'à la suite de la réception desdites matières résiduelles, la ville souhaite traiter ces matières afin d'en optimiser leur valorisation ;

Sur proposition de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'abroger l'entente intermunicipale concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

ville de Québec intervenue entre la ville de Québec et la MRC de L'Île-d'Orléans via la résolution 2021-02-07 adoptée par le Conseil de la MRC ;

- De procéder à la signature d'une nouvelle entente intermunicipale concernant la fourniture de services en matière de disposition de certaines matières résiduelles dans les installations de la ville de Québec entre la ville de Québec et la MRC de L'Île-d'Orléans ;
- D'autoriser la préfète, Mme Lina Labbé et la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer tout document afférent à la nouvelle entente intermunicipale concernant la fourniture de services en matière de disposition de certaines matières résiduelles dans les installations de la ville de Québec entre la ville de Québec et la MRC de L'Île-d'Orléans.

10• Entente intermunicipale entre la ville de Québec et la MRC concernant la fourniture de sacs pour la collecte des résidus alimentaires

Résolution 2023-06-77

Considérant l'adoption de la résolution 2023-06-76 par le Conseil de la MRC à l'effet de procéder à la signature d'une nouvelle entente intermunicipale concernant la fourniture de services en matière de disposition de certaines matières résiduelles dans les installations de la ville de Québec entre la ville de Québec et la MRC de L'Île-d'Orléans ;

Considérant que ladite entente prévoit la collecte et le traitement des résidus alimentaires de la MRC au Centre de biométhanisation des matières organiques de la ville de Québec ;

Considérant que l'utilisation de sacs mauves est requise pour la collecte des résidus alimentaires en vue de leur traitement au Centre de biométhanisation des matières organiques ;

Considérant que la MRC souhaite acquérir des sacs mauves et que la ville de Québec est disposée à en fournir à la MRC ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de :

- Procéder à la signature d'une entente intermunicipale pour la fourniture des sacs pour la collecte des résidus alimentaires en vue de leur traitement au Centre de biométhanisation des matières organiques entre la ville de Québec et la MRC de L'Île-d'Orléans ;
- D'autoriser la préfète, Mme Lina Labbé et la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer tout document afférent à l'entente intermunicipale pour la fourniture des sacs pour la collecte des résidus alimentaires en vue de leur traitement au Centre de biométhanisation des matières organiques entre la ville de Québec et la MRC de L'Île-d'Orléans.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

11• Gestion des matières résiduelles – Collecte supplémentaire estivale du vendredi pour les déchets – Abandon de la collecte des bacs roulants

Résolution 2023-06-78

Considérant que les conteneurs à déchets à chargement arrière ont été remplacés par des conteneurs à chargement avant en juin 2021, afin de minimiser le risque de blessures pour le collecteur ;

Considérant que depuis le remplacement de 2021, un camion additionnel à chargement latéral est requis durant la période estivale pour effectuer la collecte supplémentaire de déchets du vendredi offerte à neuf (9) commerces utilisant des bacs roulants ;

Considérant que cette collecte supplémentaire est très peu utilisée par les commerces utilisant des bacs roulants et nécessite le passage d'un camion à chargement latéral demeurant presque vide ;

Considérant que 90% des déchets collectés le vendredi sont prélevés via des conteneurs par un camion à chargement avant ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'éliminer la deuxième collecte de déchets par bacs roulants pour les commerces le vendredi en période estivale à compter du 30 juin 2023 ;
- D'informer les commerces toujours inscrits à cette collecte et de suggérer des alternatives en conséquence.

12• Poste de la Sûreté du Québec – Entretien du groupe électrogène - Contrat de services Av-tech Inc. – Renouvellement

Résolution 2023-06-79

Considérant qu'il y a lieu de renouveler le contrat de services pour l'entretien du groupe électrogène au poste de la Sûreté du Québec pour une période de trois (3) ans ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'accepter l'offre de services d'Av-Tech inc. pour l'entretien du groupe électrogène au poste de la Sûreté du Québec, moyennant des honoraires de 2 400 \$ (excluant les taxes applicables) par année, pour une période de trois (3) ans, débutant en juin 2023, tel que proposé dans leur soumission datée du 5 juin 2023 ;
- D'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer tout document afférent.

13• Entretien des espaces verts – Octroi d'un contrat



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2023-06-80

Considérant les besoins de la MRC pour l'entretien de ses espaces verts ;

Considérant la demande de prix pour l'entretien des espaces verts en avril 2023 ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'accepter l'offre de services d'Entretien David Gosselin pour l'entretien des espaces verts de la MRC, pour un montant total de 32 900 \$ (excluant les taxes applicables) pour les quatre (4) prochaines années, tel que proposé dans sa soumission ;
- D'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer tout document afférent.

14• Bureau d'accueil touristique – Installations septiques – Octroi d'un contrat

Résolution 2023-06-81

Considérant la réception de l'Étude de caractérisation des sols pour installation septiques au bureau d'accueil touristique de Techni-Terra inc. au printemps 2023 ;

Considérant la demande de prix auprès de trois (3) entrepreneurs pour la fourniture et l'installation d'un système Bionest en béton sur le terrain du bureau d'accueil touristique ;

Considérant la réception des trois (3) soumissions suivantes :

| | |
|---|-----------|
| Gosselin Tremblay Excavation (sans raccordement électrique) | 26 675 \$ |
| Excavation Ben Coulombe & fils (y compris réparation du terrain endommagé) | 30 000 \$ |
| Les Excavations Richard Gosselin (y compris raccordement électrique) | 26 920 \$ |

Sur proposition de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'accepter la soumission de Les Excavations Richard Gosselin pour la fourniture et l'installation d'un système Bionest en béton sur le terrain du bureau d'accueil touristique pour un total de 26 920 \$ (plus les taxes applicables), tel que spécifié dans sa soumission du 4 juin 2023 à même les surplus cumulés non affectés de la MRC ;
- D'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer tout document afférent.

15• Bureau d'accueil touristique – Réparations – Octroi d'un contrat

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

16• Fonds Région et Ruralité-volet 4 – Entente intermunicipale en prévention incendie

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

17• Québec région gourmande (QRG) – Entente sectorielle des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale- Nationale et Lévis – Demande de financement

Résolution 2023-06-82

Considérant que les MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans ainsi que la ville de Québec ont identifié l'agrotourisme et le tourisme gourmand parmi les priorités de développement inscrites à l'intérieur de leurs différents outils de planification économique ;

Considérant que le réseau agrotouristique régional est désigné *Québec, région gourmande* ;

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans est le répondant officiel de *Québec, région gourmande* pour et au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans ainsi que la ville de Québec ;

Considérant que *Québec, région gourmande* dispose d'un Plan d'action stratégique 2023-2027 et d'un Plan de communication 2023-2025 lui permettant de mettre en œuvre une vision et une mission régionale concertée au bénéfice de la clientèle ;

Considérant la volonté de déposer une demande d'aide de 62 500 \$ pour mettre en œuvre des actions du Plan d'action stratégique et du Plan de communication de *Québec, région gourmande* pour l'année 2023 dans le cadre du programme des circuits agrotouristiques de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** :

- De demander à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis, au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de l'Île d'Orléans et de la ville de Québec, une aide financière de 62 500 \$ pour mettre en œuvre des actions du Plan d'action stratégique et du Plan de communication de *Québec, région gourmande* en 2023 ;
- D'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à déposer ladite demande de financement et à signer tous les documents afférents.

18• Québec région gourmande – Animation des médias sociaux – Octroi de contrats

Résolution 2023-06-83



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant l'adoption de la résolution 2023-06-82 par le Conseil de la MRC ;

Considérant qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour la mise en œuvre du plan d'action et du plan de communication de Québec, région gourmande pour l'année 2023 ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'accepter l'offre de services de Panoramik pour la mise en œuvre du plan d'action et du plan de communication de Québec, région gourmande, moyennant des honoraires de 25 740 \$ (excluant les taxes applicables) tel que proposé dans l'offre de services du 30 mai 2023 ;
- D'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer tout document afférent.

19• Entente de développement culturel – Mise en valeur des artistes et artisans d'art de l'Île d'Orléans - Appel de propositions

Résolution 2023-06-84

Considérant que la mise en valeur des artistes et artisans d'art de l'Île d'Orléans est l'un des objectifs du Plan d'action de l'Entente de développement culturel signé entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications ;

Considérant qu'il y aurait lieu de recevoir des propositions qui permettraient de mettre en valeur les artistes et artisans d'art professionnels de l'Île d'Orléans, dans le cadre d'un déploiement artistique à travers l'Île, lequel serait représentatif du caractère multidisciplinaire des membres ;

Considérant qu'il y aurait lieu de nommer un comité de sélection dans le cadre de cet appel de propositions ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que :

- la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC, Mme Chantale Cormier, soit :
 - Autorisée à lancer un appel de propositions pour la mise en valeur des artistes et artisans d'art de l'Île d'Orléans ;
 - Nommée à titre de responsable de cet appel de proposition ;
- Le comité de sélection et de suivi soit formé d'un directeur de lieu culturel de l'Île d'Orléans, d'un artiste professionnel de l'Île ne participant pas à l'appel de propositions et de la conseillère culturelle et communications de la MRC, Mme Dominique LeBlanc.

20• Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – volet Île d'Orléans – Rapport annuel d'activités 2022-2023 - Adoption



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2023-06-85

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Rapport annuel 2022-2023 du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) tel que présenté.

21• Projet Signature – Rapport final – Adoption (portée régionale)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

22• Ministère du Transport et de la Mobilité durable – Transport collectif et adapté – Horaires 2023 – Modifications

Résolution 2023-06-86

Considérant que les MRC de L'Île-d'Orléans et de la Côte-de-Beaupré ont confié l'organisation et la gestion du service de transport collectif et adapté à Développement Côte-de-Beaupré sur leurs territoires ;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré organise, sous la dénomination sociale de PLUmobile - Organisateur de déplacements, le transport collectif et adapté ;

Considérant que Développement-Côte-de-Beaupré offre les services de transport adapté et de transport collectif régional par l'entremise de PLUmobile depuis 2011 et que les MRC appuient financièrement PLUmobile - Organisateur de déplacements ;

Considérant l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, RLRQ, c. T-12 ;

Considérant que la résolution 2022-12-158 a été adoptée lors de la séance du Conseil des maires du 7 décembre 2022 ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** :

Que la MRC de L'Île-d'Orléans apporte un addenda à la résolution 2022-12-158 afin de modifier l'horaire 2023 comme suit :

L'horaire pour 2023 comprend 2 départs le matin à 5h30 et 8h05 et 3 départs en après-midi à 13h30, 16h05 et 16h40. Les départs de 8h05, 13h30 et 16h05 sont accessibles aux usagers en transport adapté.

23• Services Québec – Résolution 2022-05-65

Résolution 2023-06-87

Considérant l'adoption de la résolution 2022-05-65 le 4 mai 2022 par le Conseil de la MRC, laquelle autorisait la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer l'entente 2022-2025 entre Services Québec et la MRC de L'Île-d'Orléans, pour la gestion de la mesure Soutien au travail autonome ;

Considérant que la résolution 2022-05-65 date de plus de douze (12) mois et que Services Québec demande à la MRC d'adopter une nouvelle résolution ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de confirmer à Services Québec que la MRC de L'Île-d'Orléans est toujours disposée à assumer la gestion de la mesure Soutien au travail autonome tel que mentionné dans l'offre de services à coût forfaitaire pour la période 2022-2025, déposée par la MRC le 22 avril 2022 auprès de Services Québec.

24• Communautés nourricières – Démarche de communauté de pratiques - Projet pilote

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

25• Démission de l'aménagiste

L'aménagiste de la MRC, M. Édison Sierra, a remis sa démission, laquelle est effective le 9 juin 2023.

26• Adoption des dépenses du mois de mai 2023

Résolution 2023-06-88

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de mai 2023, lesquelles s'élèvent à 326 686,27 \$.

27• Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

28• Varia

Aucun sujet n'est discuté.

29• Période de questions

Elle débute à 20h16 et se termine à 20h37.

30• Levée de la réunion

Résolution 2023-06-89

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20h38.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 5 juillet 2023 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé
Préfète